

Compte-rendu des délibérations

Séance du 13 Décembre 2021

L' an 2021 et le 13 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de LENOIR Daniel, Maire.

Présents : M. LENOIR Daniel, Maire, Mmes : BESSÉ Marie-Françoise, BEUTIER Fanny, , CHAILLOU Laëtitia, CHOINET Patricia, FLOCTEL Séverine, LEGRAS Mélodie, LESAULNIER Régine, SASSIER Sandrine, MM : AEBI Gérard, BERG Alain, BRÉHIN Éric, CAILLAUD Pascal, DUTERTRE Bastien, MAIGNAN Jean-Louis, MIR Roger, ROULAND Michel

Arrivés plus tard durant la séance : Mme BOURG Céline arrivée à 21H40 et M. PEZARD Sébastien arrivé à 20H56.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PAILLARD Mickaëlle à M. AEBI Gérard

Excusé(s) : Mme LEFEVRE Pascaline, MM : CHOPIN Yannick, RENAULT Jean-Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 19

Date de la convocation : 07/12/2021

Date d'affichage : 07/12/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE

le : 15/12/2021

et publication ou notification

du : 21/12/2021

A été nommé secrétaire : M. DUTERTRE Bastien

Objet des délibérations adoptées à l'unanimité

Monsieur le Maire sollicite et obtient l'accord du conseil municipal **pour ajouter**, à l'ordre du jour, la délibération suivante :

- Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables.

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 15 novembre 2021 : pas d'objection sur le contenu.

I – GESTION FINANCIERE

- Décision modificative n°4 du budget général

Afin d'ajuster les crédits existants au budget communal de l'année 2021, la décision modificative n°4, qui s'établit comme suit, a été adoptée :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Art./Chap.	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 98 728.00
21312-152	Immob corp- groupe scolaire	+ 90 000.00	
2313-53	Immob en cours- salle multi activités	+ 8 728.00	
Total DM n° 4		98 728.00	98 728.00
Pour mémoire BP 2021 et DM précédentes		3 480 831.01	3 480 831.01
TOTAL Budget 2021		3 579 559.01	3 579 559.01
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Art./Chap.	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	+ 98 728.00	
6413 (012)	Personnel non titulaire	- 98 728.00	
7391171 (014)	Dégrèvt TF sur prop non baties jeunes agri	+ 437.00	
739223 (014)	Fds péréquation ressources cnales et intercommunales	+ 1 118.00	
65548	Autres contributions	- 1 555.00	
Total DM n° 4		0	0
Pour mémoire BP 2021 et DM précédentes		3 648 439.30	3 648 439.30
TOTAL Budget 2021		3 648 439.30	3 648 439.30

- Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs-année 2021

Les élus du Conseil Municipal, ont approuvé le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les jeunes agriculteurs d'un montant de 4 437 euros.

- Provision et créances irrécouvrables

Les élus du Conseil Municipal ont validé la constitution d'une provision comptable pour créances douteuses de 460,16 euros, ainsi qu'une admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant de 2003,17 euros.

- Demandes de subventions

Les élus de Villaines-la-Juhel ont validé les demandes de subventions suivantes :

- Demande de subvention à l'ANAH pour le poste de chargé de projet de Petites Villes de Demain pour un montant de 3600 euros et de 1800 euros à la banque des territoires.
- Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2022 pour le projet des vestiaires de foot pour un montant de 284 000 euros.
- Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2022 et de la DSIL 2022 pour le projet de création du boulodrome pour un montant de 71500 euros pour la DSIL et 95 000 euros pour la DETR 2022.

II – PERSONNEL COMMUNAL

Les élus du conseil municipal ont approuvé la modification de la convention fixant les modalités de remboursement des frais de personnel de la commune de Villaines-la-Juhel par le C.C.A.S pour le poste d'adjoint administratif.

III- QUESTIONS DIVERSES

- CCMA – Rapports d'activités 2020

Les rapports annuels d'activités 2020 de la CCMA ont été présentés lors de ce Conseil Municipal.

INFORMATIONS

- Conseils municipaux :

Le prochain conseil municipal aura lieu :

- Le lundi 24 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 21/12/2021
Le Maire
Daniel LENOIR

